



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 7405 - AAJ

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Accès à la voie verte - épidémie
COVID-19

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2211-1, L.2211-2, L.2212-1 et suivants, et L.2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Santé publique ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Code Pénal ;

VU l'arrêté n° 7344 du 23 mars 2020 réglementant l'accès à la voie verte ainsi que ses conditions d'utilisation suite à la propagation du virus COVID-19.

CONSIDÉRANT que la fin du confinement et les règles applicables aux gestes barrières permettent de mettre fin à la mesure de police édictée.

A R R E T O N S

Article 1er - L'arrêté n° 7344 du 23 mars 2020 réglementant l'accès à la voie verte suite à la propagation du virus COVID-19 est abrogé.

Article 2 - Le commissariat de Police de REMIREMONT, la Police Municipale et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nancy,

Pour ampliation :
Le Maire,

A REMIREMONT, le 13 mai 2020

Le Maire,

./ . Jean HINGRAY

Jean HINGRAY

Transmis à la Préfecture le 18 mai 2020
Acte rendu exécutoire après publication
le 18 mai 2020

Le Maire,

Jean HINGRAY

Diffusion

- Préfecture 1 ex
- AAJ 1 ex
- Police Nationale (par mail) 1 ex
- Police Municipale (par mail) 1 ex
- P.E.T.R. (par mail).....1 ex
- Affichage Mairie (par mail) 1 ex
- Affichage plan d'eau.....1 ex
- PTCV (par mail).....1 ex
- Ateliers (par mail).....1 ex
- AVA (par mail).....1 ex
- Presse (par mail) 1 ex
- Centre de Secours 1 ex
- Recueil 1 ex